

Exclusive Networks dépose son document d'enregistrement auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), première étape de son projet d'introduction en bourse

Faits marquants

- Exclusive Networks est un spécialiste mondial des technologies innovantes en matière de cybersécurité.
- Exclusive Networks fournit des services permettant d'accélérer la vente de technologies disruptives en matière de cybersécurité à l'échelle mondiale. Exclusive Networks permet aux fournisseurs d'étendre leurs activités à l'échelle mondiale et offre aux partenaires de distribution (tels que les revendeurs à valeur ajoutée, les intégrateurs de systèmes, les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de services gérés) une expertise, des technologies et des services disruptifs pour répondre aux besoins de leurs sociétés clientes.
- Exclusive Networks affiche un solide historique de croissance rentable, avec un chiffre d'affaires de 2,9 milliards¹ d'euros en 2020 (contre 2,0 milliards² d'euros en 2018), et un EBITA ajusté de 108 millions¹ d'euros en 2020 (contre 84 millions² d'euros en 2018).
- Exclusive Networks envisage une introduction en bourse (« IPO ») sur Euronext Paris, qui comprendra une augmentation de capital pouvant atteindre environ 260 millions d'euros.
- La stratégie de croissance du groupe est centrée sur la croissance sous-jacente des fournisseurs existants, dans les zones géographiques actuelles et nouvelles, sur l'attraction de nouveaux fournisseurs, sur l'élargissement de son offre pour répondre aux besoins des clients et sur la poursuite des fusions et acquisitions génératrices de valeur.

Paris, Le 3 septembre 2021 – [Exclusive Networks S.A.](#) (« Exclusive Networks » ou la « Société ») annonce aujourd'hui le dépôt de son document d'enregistrement auprès de l'AMF sous le numéro I. 21-044.

Le dépôt du document d'enregistrement est la première étape de l'introduction en bourse envisagée par Exclusive Networks sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sous réserve des conditions de marché et du visa de l'AMF sur le prospectus de l'offre.

Jesper Trolle, directeur général, a commenté l'annonce d'aujourd'hui :

« Exclusive Networks est un spécialiste mondial de la cybersécurité, avec un solide historique de croissance rentable. Notre projet d'introduction en bourse sur Euronext est une prochaine étape naturelle pour nous. Il récompense trois piliers essentiels de notre succès : notre personnel, nos partenaires et notre stratégie de croissance. Premièrement, sans le savoir-faire et le talent de nos collaborateurs, notre croissance ne serait tout simplement pas possible. Deuxièmement, nous avons construit notre succès sur des relations solides et durables au sein de l'écosystème complexe de la cybernétique, avec les fournisseurs et les partenaires de distribution. Exclusive Networks est le partenaire de choix de plus de 240 fournisseurs de premier plan. Exclusive Networks soutient les plans de croissance et d'expansion des fournisseurs, en leur offrant un soutien local pour leur permettre d'atteindre plus de 18 000 revendeurs dans le monde. Troisièmement, nous avons une stratégie claire pour continuer à assurer la croissance, et une introduction en bourse soutiendra notre

projet de conduire la transition vers un monde numérique totalement fiable.

Au cours des 18 dernières années, nous sommes passés d'une petite entreprise privée à un spécialiste mondial de la cybersécurité, avec un TCAC de 36 % du chiffre d'affaires brut depuis 2013. La cybersécurité constitue un marché très attractif, dont la valeur est estimée à 58 milliards d'euros en 2020 et dont le TCAC est de 9 % entre 2020 et 2026. Le cyber écosystème devient de plus en plus complexe, le canal de vente des produits cyber est fragmenté et la technologie évolue très rapidement pour lutter contre la sophistication croissante des menaces et des cyberattaques. Cela implique nécessairement le besoin d'avoir un spécialiste de la cybernétique comme Exclusive Networks sur le long terme, et nous sommes impatients d'apporter une valeur encore plus grande à nos fournisseurs et partenaires, en exécutant notre mission de conduire la transition vers un avenir numérique totalement fiable. »

À propos de Exclusive Networks

Exclusive Networks est un spécialiste mondial des technologies innovantes de cybersécurité, qui fournit des services pour accélérer la vente de technologies disruptives de cybersécurité et d'infrastructures numériques à l'échelle mondiale. Exclusive Networks aide les fournisseurs de cybersécurité à étendre leurs activités à l'échelle mondiale et offre aux partenaires de distribution (tels que les revendeurs à valeur ajoutée, les intégrateurs de systèmes, les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de services gérés) une expertise, des technologies et des services disruptifs pour répondre aux besoins de leurs clients. Exclusive Networks travaille également avec plusieurs fournisseurs offrant des solutions dans des sous-segments spécifiques au-delà du cyber.

Exclusive Networks excelle en combinant une échelle mondiale avec une exécution locale. Avec des bureaux dans 40 pays et la capacité de servir des clients sur les cinq continents et dans plus de 150 pays, Exclusive Networks, dont le siège social est en France, offre un modèle « échelle mondiale, vente locale ». Ce modèle améliore les performances des opérations locales en fournissant un soutien à la fois mondial et local. Cette approche a permis à Exclusive Networks (i) de développer l'un des plus larges portefeuilles de solutions de cybersécurité au monde, provenant de plus de 240 fournisseurs de premier plan et (ii) de développer une base de clients mondiale, composée de plus de 18 000 VAR, SI, Telcos et MSP, servant indirectement plus de 110 000 clients finaux. Sur la période de 2018 à 2020, Exclusive Networks s'est engagé dans des activités dans plus de 124 pays.

L'approche de Exclusive Networks permet aux fournisseurs d'adopter un modèle de mise sur le marché simple et agile en ce qui concerne leurs solutions de cybersécurité et d'infrastructure numérique, tout en bénéficiant de l'expertise locale et de la connaissance du marché de Exclusive Networks dans chaque juridiction d'opération. L'échelle de Exclusive Networks est également importante pour ses clients, car leurs propres utilisateurs finaux peuvent être situés dans plusieurs régions du monde. En outre, Exclusive Networks aide ses clients grâce à son expertise dans la sélection des fournisseurs, car les solutions de cybersécurité et d'infrastructure numérique deviennent de plus en plus compliquées et ne cessent d'évoluer face à l'augmentation des menaces de cybersécurité.

Atouts concurrentiels

Exclusive Networks dispose des principaux atouts suivants :

- *Placé au centre d'un marché de la cybersécurité vaste et en pleine croissance*
- *Un partenaire de choix pour les leaders du secteur, ce qui favorise les effets de réseau*
- *Une proposition de valeur unique dans l'écosystème de la cybersécurité, soutenue par la spécialisation*
- *Une empreinte mondiale avec une présence locale, donnant accès à une base de clients large et diversifiée*
- *Un solide historique de croissance rentable à grande échelle, avec des attributs de type logiciel*
- *Une équipe de direction expérimentée, avec une culture entrepreneuriale bien ancrée, soutenue par un fondateur visionnaire*

Stratégie future

Exclusive Networks a toujours démontré une solide expérience en matière de croissance rentable et a mis en place une stratégie claire visant à assurer sa croissance future. Cette stratégie repose sur cinq piliers fondamentaux :

- (i) **continuer à tirer parti de la croissance sous-jacente des fournisseurs existants dans les zones géographiques actuelles ;**
- (ii) **ajouter de nouvelles zones géographiques pour les fournisseurs existants ;**
- (iii) **attirer de nouveaux fournisseurs pour son offre existante de services et de solutions ;**
- (iv) **élargir son offre de services et de solutions pour répondre aux besoins des clients ; et**
- (v) **poursuivre les fusions et acquisitions génératrices de valeur.**

Conseil d'administration

- Barbara Thoralfsson, Présidente
- Jesper Trolle, Directeur général et administrateur
- Olivier Breittmayer, Administrateur non exécutif
- Nathalie Bühnemann, Administrateur non exécutif
- Michail Zekkos, Administrateur non exécutif
- Pierre Pozzo, Administrateur non exécutif
- Marie-Pierre de Bailliencourt, Administrateur non exécutif

Le document d'enregistrement de Exclusive Networks, approuvé par l'AMF sous le numéro I. 21-044 le 3 septembre 2021, est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Exclusive Networks (www.exclusive-networks-ir.com/fr/ipo/).

Le document d'enregistrement contient une description détaillée de la Société, en particulier de son activité, de sa stratégie, de sa situation financière et de ses résultats d'exploitation, ainsi que des facteurs de risque associés. Exclusive Networks attire l'attention du public sur les facteurs de risque contenus dans le chapitre 3

du document d'enregistrement.

Demandes de renseignements

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter

Médias :

FTI Consulting

Emily Oliver/Christina Zinck

+33 (0)1 47 03 68 10 | exclusivenetworks@fticonsulting.com

Exclusive Networks

Hadas Hughes, Vice-présidente du marketing mondial et de la communication

Hacene Boumendjel, Directeur des relations avec les investisseurs

Contact via FTI, ou IR@exclusive-networks.com

Avis important

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre publique de vente ou d'achat, ni une sollicitation publique d'une offre de vente ou d'achat, de titres aux États-Unis ou dans tout autre pays ou juridiction. Les actions de Exclusive Networks ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Exclusive Networks n'a pas l'intention d'enregistrer aux États-Unis une partie de l'offre ou de procéder à une offre publique des actions aux États-Unis.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre prévue décrite dans le présent communiqué de presse ou à Exclusive Networks ne peut être distribuée dans un pays ou une juridiction où une telle distribution nécessiterait l'enregistrement ou l'approbation des titres. Aucun enregistrement ou approbation de ce type n'a été ou ne sera obtenu en dehors de la France. La distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut être interdite par la loi applicable. Exclusive Networks n'assume aucune responsabilité en cas de violation de la loi et de la réglementation applicables, par toute personne.

Le présent communiqué est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en cas d'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »), faisant également partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi de 2018 sur (le retrait de) l'Union européenne (la loi « EUWA »).

En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen et le Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en vue de faire une offre au public des titres visés dans les présentes nécessitant la publication d'un prospectus dans tout État membre concerné autre que la France. Par conséquent, les actions ne peuvent être et ne seront pas offertes dans un État membre concerné autre que la France, sauf si cela est conforme aux exemptions prévues à l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou

dans toute autre circonstance ne nécessitant pas la publication par Exclusive Networks d'un prospectus conformément à l'article 3(2) du Règlement Prospectus, faisant également partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi EUWA, et/ou aux réglementations applicables de cet État membre concerné ou du Royaume-Uni.

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut être faite que sur la base d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être comprise comme une approbation des titres offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas une garantie des résultats réels de Exclusive Networks. Les informations exprimées ou impliquées par ces déclarations concernent les prévisions, la croissance et la stratégie commerciale de Exclusive Networks et sont basées sur des analyses de résultats prévisionnels et des estimations du marché. De par leur nature, les informations prospectives sont sujettes à des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire à l'avenir. En aucun cas, ces informations prospectives ne doivent être considérées comme une garantie des performances, de la situation financière, des résultats d'exploitation ou des flux de trésorerie réels futurs de Exclusive Networks, et les changements sur les marchés dans lesquels Exclusive Networks opère peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou sous-entendus par les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse. Même si la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Exclusive Networks et l'évolution des marchés sur lesquels elle opère sont conformes aux déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse, ces déclarations peuvent être des indicateurs peu fiables des résultats ou des changements futurs réels de Exclusive Networks en ce qui concerne le groupe et ses marchés. Une description des facteurs susceptibles d'avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Exclusive Networks, ou sur sa capacité à atteindre ses cibles et ses objectifs, figure au chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement.

Le contenu de cette annonce a été préparé par la Société et relève de sa seule responsabilité.

Remarques

1. Chiffres ajustés, incluant Veracomp comme si elle avait été acquise au 1er janvier 2020.
2. Les informations financières relatives à 2018 ou aux périodes antérieures ont été dérivées ou extraites des états financiers consolidés audités de la Société, qui ont préparés conformément aux normes françaises et peuvent donc ne pas être comparables aux informations financières relatives à 2019 et aux périodes ultérieures, qui sont dérivées ou extraites des états financiers de la Société préparés conformément aux normes internationales d'information financière.